

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 11 juillet 2023

GROUPEMENT HOSPITALIER MUTUALISTE LES PORTES DU SUD À VÉNISSIEUX : TRÈS PRÉOCCUPÉE PAR LA SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT, L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES RESTE VIGILANTE AU MAINTIEN DE L'OFFRE DE SOINS DANS LE TERRITOIRE.

L'Union Mutualiste de Gestion des Établissements du Grand Lyon (UMGEGL)¹ qui porte le groupe hospitalier mutualiste Les Portes du Sud à Vénissieux a demandé récemment son placement en redressement judiciaire. Une situation préoccupante pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, qui souhaite rappeler son rôle dans ce cas de figure et sa vigilance quant au maintien de l'accès aux soins de qualité pour les habitants.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes vient de prendre connaissance de la décision de placement en redressement judiciaire du groupe hospitalier mutualiste (GHM) Les Portes du Sud, à la demande de celui-ci, et de l'organisation d'un appel à repreneur ouvert par le tribunal judiciaire jusqu'au 15 septembre 2023.

Le GHM Les Portes du Sud est un ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif), appartenant à la mutualité française du Rhône, régi par une législation privée. L'ARS délivre les autorisations d'activité de soins et s'assure de leur mise en œuvre dans des conditions de sécurité et de qualité des soins. Mais s'agissant d'établissements privés, même à but non lucratif, l'ARS ne dispose pas de pouvoir de tutelle à leur encontre et de compétence d'intervention dans leur gestion.

La connaissance des difficultés financières ou de gouvernance des établissements privés relève de fait de la compétence du tribunal judiciaire ou du tribunal de commerce à qui il appartient de décider d'ouvrir une procédure collective en vue de trouver une solution de continuation d'activité ou de reprise d'un établissement en difficulté. L'ARS n'est pas décisionnaire en la matière.

L'Agence reste attentive au maintien de l'offre de soins dans le territoire.

L'ARS a été informée récemment par l'établissement de la dégradation de sa situation financière, malgré l'important soutien financier apporté par l'Agence au cours des dernières années sous différentes formes (plan Hôpital 2007, restauration des capacités financières, aide en trésorerie, accompagnement financier relatif à l'inflation et aux mesures de pouvoir d'achat des salariés).

Soucieuse du maintien des activités de soins essentielles pour répondre aux besoins des habitants, sur un territoire fragile, l'ARS sera attentive aux offres des éventuels repreneurs et se tient à leur disposition dans le cadre de la procédure engagée pour envisager un éventuel soutien.

Elle est en particulier prête à contribuer à la recherche d'une solution permettant de maintenir les activités de soins essentielles pour le territoire (médecine, maternité, urgences 24h/24h).

¹ L'UMGEGL possède également l'EHPAD Le Solidage également concerné par le redressement judiciaire en cours.